



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
20 août 2003  
Français  
Original: anglais

---

**Deuxième session ordinaire de 2003**

8-12 septembre 2003, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Fonds d'affectation spéciale thématiques**

**Rapport sur les fonds d'affectation spéciale thématiques**

*Résumé*

Le présent rapport rappelle brièvement ce que sont les fonds d'affectation spéciale thématiques et résume l'orientation des programmes et les résultats obtenus un an après leur lancement, en mettant l'accent sur les principaux enseignements qui en ont été tirés, les principaux obstacles rencontrés et les mesures à prendre à l'avenir. Il rend compte aussi des observations formulées lors de la réunion officielle tenue le 12 juin par le Conseil d'administration, à l'occasion de laquelle une présentation des fonds d'affectation spéciale thématiques a été faite aux membres du Conseil, à leur demande.

Le Conseil d'administration pourrait prendre acte du présent rapport.



## Table des matières

	<i>Page</i>
Résumé .....	3
I. Introduction .....	4
II. Objectifs et orientations .....	4
III. Résultats et liens avec le rapport annuel axé sur les résultats .....	5
IV. Administration et finances .....	19
V. Conclusions et enseignements .....	25
VI. Perspectives d'avenir .....	26

## Résumé

1. Les fonds d'affectation spéciale thématiques ont été créés en 2001 pour aider le PNUD à assurer le financement des priorités en matière de développement fixées dans le Plan de financement pluriannuel (PFP), tout en offrant aux donateurs la possibilité de verser des ressources supplémentaires pour financer ces priorités, également appelées domaines d'intervention du PNUD. Il existe huit fonds d'affectation spéciale thématiques : sept pour les domaines d'intervention auxquels ils se rapportent (avec des fonds séparés pour l'énergie et l'environnement) et le huitième pour les activités relatives à la participation des femmes au développement.

2. Certains fonds d'affectation spéciale thématiques se sont révélés plus performants que d'autres au cours de la phase de lancement, mais dans l'ensemble la mise en place du mécanisme a donné de bons résultats pour le PNUD. Environ un an après son adoption, deux de ces fonds – gouvernance et prévention des crises et relèvement – bien approvisionnés, permettent aux bureaux de pays d'obtenir des résultats appréciables à l'échelon du pays; deux autres (l'un concernant l'environnement, l'autre la participation des femmes au développement) ne sont toujours pas approvisionnés et, partant, sont inopérants. Les quatre autres – pauvreté, VIH/sida, technologies de l'information et des communications au service du développement et énergie – sont toujours dans la phase de lancement et ne disposent que de ressources limitées, qui servent à financer le processus visant à faire coïncider les priorités nationales avec les priorités stratégiques du Programme. Le fonds d'affectation spéciale thématique pour la gouvernance démocratique a fait des versements en deux tranches et le fonds pour la prévention des crises et le relèvement alloue des ressources selon les besoins, mais la plupart des autres fonds achèveront leur premier cycle au troisième ou au quatrième trimestre de 2003.

3. Les fonds d'affectation spéciale thématiques ont donné une orientation thématique au développement des domaines d'intervention auxquels ils se rapportent. L'allocation de ressources ciblées par l'intermédiaire de ces fonds et la réduction des affectations de crédits habituellement associées aux financements à des fins spéciales ont permis au PNUD de lancer des initiatives plus stratégiques au niveau du pays, en mettant l'accent sur les pays les moins développés. Le mécanisme des fonds d'affectation spéciale thématiques a fourni au Bureau des politiques de développement, au Bureau de la prévention des crises et du relèvement et aux experts en poste dans les bureaux régionaux un moyen important pour échanger leurs vues et s'entendre sur l'appui conjoint aux programmes. Il a aussi facilité l'établissement de relations entre les conseillers en politique en poste dans les centres de contact sous-régionaux et les bureaux de pays. En outre, des ressources sans affectation particulière, aisément utilisables, ont été mobilisées à des fins correspondant au thème des domaines d'intervention sur lequel était mis l'accent. Le rapport annuel axé sur les résultats permet de faire le point sur les résultats obtenus grâce au mécanisme des fonds d'affectation spéciale thématiques. La révision récente du rapport annuel devrait permettre d'améliorer et de rationaliser l'établissement des rapports concernant les catégories de services qui se rapportent aux fonds d'affectation spéciale thématiques.

4. Le présent rapport d'activité s'appuie sur les rapports annuels établis par les gestionnaires de chacun des fonds d'affectation spéciale thématiques sur la base du rapport annuel axé sur les résultats de 2002. Il a pour objet de faire connaître au

Conseil d'administration l'état des fonds d'affectation spéciale thématiques et l'orientation des programmes ainsi que les résultats obtenus jusqu'ici. Y sont aussi examinés les enseignements tirés de l'expérience et les mesures prises par le PNUD afin que les fonds servent encore davantage à financer les buts stratégiques et à renforcer l'efficacité des activités de développement.

## **I. Introduction**

5. Les fonds d'affectation spéciale thématiques ont été créés en 2001 afin d'aider le PNUD à répondre aux priorités en matière de développement énoncées dans le Plan de financement pluriannuel (PFP), tout en offrant aux donateurs la possibilité de verser des ressources sans affectation particulières supplémentaires pour financer ces priorités, également appelées domaines d'intervention du PNUD, à savoir : a) gouvernance démocratique; b) réduction de la pauvreté; c) prévention des crises et relèvement; d) énergie et environnement; e) technologies de l'information et des communications au service du développement; et f) lutte contre le VIH/sida. Il existe actuellement huit fonds d'affectation spéciale thématiques approuvés : sept qui correspondent aux domaines d'intervention susmentionnés (avec des fonds séparés pour l'énergie et l'environnement), et le huitième pour les activités relatives à la participation des femmes au développement. Sept sont gérés par le Bureau des politiques de développement et le fonds consacré à la prévention des crises et au relèvement est géré par le Bureau de la prévention des crises et du relèvement.

6. Conformément aux directives concernant les fonds d'affectation spéciale thématiques, les gestionnaires doivent établir un rapport annuel global pour chaque fonds en se fondant sur le rapport annuel axé sur les résultats ainsi que sur les rapports financiers, et exposer en détail les résultats obtenus en 2001-2002 pour chaque fonds. Le présent rapport d'activité est fondé sur ces rapports annuels; il a pour objet de faire connaître au Conseil d'administration l'état des fonds d'affectation spéciale thématiques et les programmes qui s'y rapportent. On y trouvera un bref examen de chaque fonds indiquant la manière dont il se rattache au Cadre de résultats stratégiques et au rapport annuel axé sur les résultats, accompagné d'exemples d'études de cas nationales ou régionales et d'une indication des enseignements tirés de l'expérience.

## **II. Objectifs et orientations**

7. Le mécanisme des fonds d'affectation spéciale thématiques contribue au programme de réformes du PNUD, tant dans son concept que dans ses objectifs, à savoir : orientations thématiques, mobilisation de ressources autres que les ressources de base et établissement de rapports financiers consolidés, décaissement rapide et appui aux initiatives stratégiques.

### *Orientations thématiques*

8. Les fonds d'affectation spéciale thématiques sont conçus pour aider le PNUD à axer les programmes mondiaux, régionaux et de pays sur six domaines d'intervention, tout en offrant aux donateurs la possibilité de manifester leur volonté de contribuer à mieux cibler les programmes du PNUD en versant des contributions spécialement affectées à tel ou tel domaine.

*Mobilisation des ressources autres que les ressources de base*

9. De nouveaux postes budgétaires à caractère thématique ont été créés. Ils sont financés à l'aide des fonds d'affectation spéciale thématiques, eux-même financés par les contributions des donateurs et non par les ressources ordinaires en raison de leur caractère spécifique; ils ont pour objet d'aider les pays, notamment les pays les moins développés, à obtenir un financement. Les fonds d'affectation spéciale thématiques se situent, par rapport aux donateurs, entre les ressources ordinaires et les ressources autres que les ressources ordinaires. Ils facilitent aussi l'établissement de rapports financiers consolidés à l'intention des donateurs.

*Décaissement rapide*

10. Les fonds d'affectation spéciale thématiques sont conçus pour permettre un décaissement rapide et simplifié de ressources pour le financement d'interventions qui remplissent les conditions requises, soit sur la base de descriptifs de projets simplifiés, soit sous forme de contributions à un projet existant. Les ressources sans affectation particulière servent à financer, à l'échelle mondiale, régionale ou nationale, des projets répondant aux critères selon les nouvelles procédures simplifiées qui n'exigent ni documentation supplémentaire, ni approbation particulière, ni rapport spécial.

*Initiatives stratégiques*

11. Les fonds d'affectation spéciale thématiques sont pour les bureaux de pays une source de financement discrétionnaire pour des interventions stratégiques innovantes. L'un des critères de financement pour les projets régionaux ou de pays est que le projet doit avoir un caractère stratégique ou catalytique et être de nature à engendrer d'autres activités de programme plus vastes de sorte que l'utilisation des ressources ordinaires et autres ressources corresponde mieux aux buts et objectifs stratégiques du PNUD.

### **III. Résultats et liens avec le rapport annuel axé sur les résultats**

12. Les ressources canalisées par l'intermédiaire des fonds d'affectation spéciale thématiques viennent à l'appui du Plan de financement pluriannuel approuvé par le Conseil d'administration. Les rapports sur les résultats des fonds s'inspirent de la méthode de planification et d'établissement des rapports mise au point par le PNUD aux fins d'une gestion axée sur les résultats, c'est-à-dire du Cadre de résultats stratégiques et du rapport annuel axé sur les résultats. Si les catégories de services actuelles des fonds contribuent directement aux progrès réalisés pour atteindre les buts définis dans le Cadre de résultats stratégiques, elles ne correspondent pas toujours exactement à ces buts. La raison en qu'elles ont été introduites après que les buts du Cadre de résultats stratégiques ont été définis. Ainsi, dans le cas de la gouvernance démocratique, les catégories de services vont au-delà des buts définis dans le Cadre de résultats stratégiques du fait qu'elles épousent la position plus ferme que le PNUD a été appelé à prendre dans ce domaine. De même, le domaine d'intervention concernant la prévention des crises et le relèvement a considérablement évolué et les catégories de services du fonds ont été actualisées en conséquence. Cette situation n'est pas sans créer des difficultés lorsqu'il s'agit d'établir des rapports cohérents mais, sous leur forme modifiée prévue par le Plan de financement pluriannuel pour la période 2004-2007, le Cadre de résultats

stratégiques et le rapport annuel axé sur les résultats non seulement rendront compte des priorités de développement au niveau du pays, mais aussi permettront d'obtenir des rapports plus satisfaisants sur les catégories de services des fonds et, partant, une plus grande cohérence de la structure globale des domaines d'intervention du PNUD.

13. Certains fonds d'affectation spéciale thématiques se sont révélés plus performants que d'autres au cours de la phase de lancement mais, dans l'ensemble, la mise en place du mécanisme a donné de bons résultats pour le PNUD. On trouvera ci-après un aperçu de chaque fonds d'affectation spéciale thématique, accompagné d'exemples de résultats obtenus par des programmes financés à l'aide de ces fonds.

## **A. Gouvernance démocratique**

14. Le fonds d'affectation spéciale thématique relatif à la gouvernance démocratique finance les dépenses engagées au titre des six catégories de services indiquées ci-après. Il ressort de l'examen des rapports de projets annuels du fonds pour 2002 que la grande majorité des projets ont donné des résultats qui ont atteint ou même dépassé les espérances par rapport aux buts définis dans le Cadre de résultats stratégiques et que plus de la moitié ont pu obtenir des fonds auprès de donateurs internationaux, d'organisations non gouvernementales ainsi que des pays respectifs.

15. Dans le cadre de ce fonds, 80 % des ressources ont été affectées à des projets de pays ou régionaux; les 20 % restants sont allés au renforcement des interventions et aux programmes mondiaux. En mars 2002, le Bureau des politiques de développement a élaboré un programme de travail visant a) à rendre opérationnelles les catégories de services, b) à créer des outils de programmation, un appui technique, des partenariats stratégiques et des mécanismes de partage de l'information à l'intention des bureaux de pays, c) à appuyer les principales initiatives, la gestion des connaissances, et les possibilités de codification, les campagnes de sensibilisation et la communication, d) à mettre en place une stratégie d'information, de partenariat et de sensibilisation concernant le domaine d'intervention dans son ensemble ainsi que ses catégories de services et e) à prévoir des principes directeurs à l'intention des bureaux de pays et l'appui technique à leur fournir en tant qu'éléments du réseau d'intervention du PNUD.

16. Les activités menées au titre de la catégorie de services 1 – *renforcement des institutions parlementaires* – viennent à l'appui du sous-objectif 1.2.1 défini dans le Cadre de résultats stratégiques, qui est d'assurer une participation équitable et sans exclusive des citoyens grâce au bon fonctionnement des institutions législatives. Le fonds a été utilisé pour appuyer des institutions parlementaires tant au tout premier stade d'une période de transition qu'en période de conflit ou lors de transitions difficiles. Au Timor-Leste, par exemple, il a permis au PNUD d'apporter son soutien au Parlement national grâce à un programme de formation directe destiné aux membres du secrétariat et autres membres du Parlement sur leurs attributions et rôles respectifs. Le PNUD a pu en outre fournir une assistance technique en vue de mettre au point un programme global plus étendu.

17. Les activités financées au titre de la deuxième catégorie de services – *systèmes et processus électoraux* – viennent à l'appui du sous-objectif 1.2.2 défini dans le

Cadre de résultats stratégiques. Les projets électoraux financés par le fonds visaient le plus souvent à renforcer les processus existants. Au Mali, par exemple, un projet s'est inspiré des récentes élections présidentielles pour préparer les prochaines élections législatives. Il a permis de financer l'organisation de séminaires à l'intention des hauts fonctionnaires et des partis politiques, ainsi que de consultations entre hauts fonctionnaires, partis politiques, organisations non gouvernementales et citoyens. Grâce à la rapidité avec laquelle le PNUD a pu intervenir après les élections présidentielles, il a pu jouer le rôle de coordonnateur du processus de réforme électorale, avec pour résultat des élections mieux organisées et moins coûteuses, une plus forte participation des électeurs et la tenue, en 2003, d'un débat national, qui devrait aboutir à l'adoption d'une nouvelle loi électorale. Des donateurs internationaux ont fourni des ressources supplémentaires, qui devraient servir à lancer une campagne visant à renforcer les capacités dans le domaine de l'éducation civique.

18. Les activités financées au titre de la catégorie de services 3 – *accès à la justice et droits de l'homme* – viennent à l'appui du sous-objectif 1.2.3 défini dans le Cadre de résultats stratégiques. C'est à ces activités qu'est allée la majorité des fonds consacrés à la gouvernance démocratique en 2002 (29 projets de pays financés). Le volet consacré aux droits de l'homme est lui aussi lié au sous-objectif 1.2.4, puisque les activités entreprises à ce titre visent à promouvoir ces droits en intégrant les questions qui s'y rapportent dans les processus de planification du développement. Par exemple, le fonds d'affectation spéciale thématique a appuyé la réalisation d'un projet visant à améliorer l'efficacité et la qualité de la justice au Tadjikistan au moyen de programmes de perfectionnement destinés aux juges, aux avocats et au personnel judiciaire et de la création d'un centre de formation juridique. Ce projet a par ailleurs donné l'occasion au Ministère de la justice, au Service présidentiel des droits constitutionnels, aux organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme et aux universitaires de collaborer étroitement pour la première fois.

19. La catégorie de services 4 – *accès à l'information* – est un domaine d'activité relativement nouveau, en expansion rapide, dans lequel le PNUD joue un rôle de premier plan. En 2002, le fonds d'affectation spéciale thématique consacré à la gouvernance démocratique a financé 12 programmes, dont un grand nombre visait à améliorer le dialogue entre le gouvernement et les citoyens, ainsi que la collaboration avec les médias. Des programmes pilotes ont été mis à l'essai. Ainsi, en Inde, le droit à l'information a été appliqué à la sécurité alimentaire et à la gestion des affaires urbaines au moyen du renforcement des capacités des hauts responsables de l'administration. Pour la première fois en Inde, des auditions publiques sur la sécurité alimentaire ont été organisées à Kelwara et au Rajasthan et sur le coût du développement urbain à Sundarnagari et Delhi.

20. La catégorie de services 5 – *décentralisation et gouvernance locale* – est un domaine qui suscite un intérêt croissant, comme en témoigne l'aide toujours plus importante que lui consacre le fonds d'affectation spéciale consacré à la gouvernance démocratique. Cette catégorie de services se rapporte directement au sous-objectif 3 défini dans le Cadre de résultats stratégiques. Ainsi, le fonds a financé un programme pilote relatif à la création d'une « foire virtuelle » pour la région de l'Amérique latine. Avec le concours de 15 bureaux de pays, les responsables du projet ont créé, en collaboration avec les autorités locales, les entreprises et les partenaires de la société civile, un site Web spécialement conçu

pour systématiser, codifier et faire connaître les expériences locales en vue de promouvoir la gouvernance démocratique. Le site Web a été raccordé au réseau latino-américain d'information et de connaissances en matière de gouvernance, qui offre des services d'analyse et compte 30 000 abonnés dans la région. Il est réputé pour avoir créé de nouveaux moyens de rassembler, codifier et diffuser les connaissances et a permis au PNUD de jouer un rôle prépondérant dans la gestion des affaires publiques locales en Amérique latine.

21. Les activités financées au titre de la catégorie de services 6 – *réforme de l'administration publique* – se rattachent au sous-objectif 1.4 défini dans le Cadre de résultats stratégiques, qui porte notamment sur le renforcement de la responsabilisation et de la transparence. Le fonds d'affectation spéciale thématique finance 13 programmes de pays s'y rapportant dans des régions où le PNUD a des activités; nombre d'entre eux font appel à des formules innovantes pour aborder ce domaine délicat. Ainsi, dans le cadre d'un projet contre la corruption au Mozambique, un collectif national regroupant des hauts fonctionnaires et des représentants de la société civile et des médias, a été créé pour examiner les questions relatives à la transparence et à la responsabilisation dans le secteur public; il se réunit régulièrement. Conformément à des mémorandums d'accord, ses travaux sont alignés sur ceux de la police judiciaire et du centre de formation judiciaire.

## **B. Prévention des crises et relèvement**

22. Jusqu'en janvier 2003, le Bureau de la prévention des crises et du relèvement, nouvellement créé, gérait 26 fonds d'affectation spéciale et fonds connexes, qui ont depuis lors été incorporés au fonds d'affectation spéciale thématique pour la prévention des crises et le relèvement. Ce fonds a permis de rationaliser la programmation des opérations menées dans le cadre de la prévention des crises et du relèvement grâce à la définition des sept catégories de services présentées ci-après et de simplifier la gestion des ressources autres que les ressources de base. Il se rattache à l'objectif 5 défini dans le Cadre de résultats stratégiques – *situations spéciales*. Les différentes catégories de services ont été conçues pour tenir compte des aspects relatifs au développement dans la gestion des crises et s'attaquer aux causes profondes des conflits, ainsi que pour créer les conditions institutionnelles, économiques et sociales propices à l'établissement de solutions durables. Le fonds d'affectation spéciale thématique a servi à financer des bourses en matière de développement des capacités destinées à contribuer à la création du Bureau de la prévention des crises et du relèvement et du domaine d'intervention y relatif en fournissant au PNUD les ressources financières nécessaires pour adopter une nouvelle orientation stratégique et promouvoir la croissance structurelle. Ces bourses spéciales ont servi à constituer des groupes d'experts pour chaque catégorie de services au sein du Bureau, et les programmes de pays financés grâce au fonds d'affectation spéciale thématique bénéficient de l'appui des équipes d'experts pour ce qui est des mesures à prendre et de leur exécution. Ce dispositif contribue à renforcer les capacités des bureaux de pays qui fonctionnent dans des situations de crise.

23. Dans le cadre de la catégorie de services 1 – *prévention des conflits et consolidation de la paix* –, les activités d'appui vont du renforcement des capacités nationales aux fins du règlement des conflits et de l'intégration d'instruments adaptés aux conflits dans les accords de coopération de pays et les plans-cadres des



Nations Unies pour l'aide au développement, à l'analyse des conflits et aux évaluations stratégiques. Dans son rapport annuel axé sur les résultats de 2002, le bureau de pays du Guatemala a indiqué que le processus de réconciliation et de consolidation de la paix avait été incorporé dans le plan de développement national et souligné que cela était en grande partie dû à l'appui fourni au pays par le PNUD en 2002. Le bureau du Nigéria a lui aussi fait savoir que les mécanismes mis en place aux niveaux local et national pour l'arbitrage pacifique des différends avaient été renforcés. Ces deux pays ont bénéficié d'un appui technique en matière de planification tenant compte des situations de conflits financé par le fonds d'affectation spéciale thématique consacré à la prévention des crises et au relèvement. Au Guyana, le PNUD a utilisé le fonds pour élaborer, en collaboration avec le Département des affaires politiques et l'équipe de pays des Nations Unies, un projet tendant à aider les pouvoirs publics et la société civile à gérer les tensions et la violence contenues mais qui montent. Par la suite, le Département des affaires politiques a participé à hauteur de 500 000 dollars au financement de cette initiative. Le projet du Guyana prouve qu'avec la coopération des services des Nations Unies chargés des politiques et du développement les mécanismes de coordination mis en place par le système des Nations Unies permettent d'appliquer avec succès des stratégies intégrées.

24. Le Bureau de la prévention des crises et du relèvement reçoit de plus en plus de demandes des bureaux de pays concernant la catégorie de services 2 – *relèvement* – en vue de les aider à élaborer des cadres stratégiques et des programmes de relèvement qui allient secours et développement. Le fonds d'affectation spéciale thématique a contribué à financer des services d'expert auprès de plus d'une quinzaine de bureaux de pays et a fourni le financement initial nécessaire au renforcement des capacités nationales et à l'exécution de programmes dans ce secteur. Ainsi, en Indonésie, il a financé les services d'un expert international chargé d'aider le pays à adapter les programmes existants et à en élaborer de nouveaux. Le coût des services de l'expert et de ses missions, relativement peu élevé, a été pris en charge par le fonds; par la suite, le bureau de pays a collecté des ressources sans affectation particulière d'un montant de 30 millions de dollars. Dans son rapport annuel axé sur les résultats pour 2002, le bureau de pays a indiqué que les institutions politiques, sociales et économiques étaient aujourd'hui davantage capables d'assurer l'exécution des processus de relèvement et de réconciliation et que ce renforcement de leurs capacités était dû en grande partie à l'appui fourni par le PNUD à l'Indonésie.

25. La catégorie de services 3 – *réforme dans le domaine de la sécurité et justice transitoire* – a pour objet de contribuer à ce que la justice et les services de sécurité dans les pays en crise soient tenus de rendre des comptes, soient équitables, efficaces, respectueux des droits et bien dirigés. Au Kosovo, par exemple, le fonds d'affectation spéciale thématique a financé un projet visant à créer un service d'appui à la gestion pour la police nationale. Aux 100 000 dollars alloués par le fonds pour le lancement du projet, le PNUD a ajouté 2,5 millions de dollars qu'il avait mobilisés pour le financer. Dans son rapport annuel axé sur les résultats pour 2002, le bureau de pays a indiqué que l'amélioration réelle et perçue de la situation en matière de sécurité et de justice était due en grande partie à l'appui fourni par le PNUD au Kosovo.

26. La catégorie de services 4 – *armes légères, désarmement et démobilisation* – fait appel aux ressources du fonds pour promouvoir la prévention et la réduction de

la prolifération des armes légères, domaine d'intervention qui relève du fonds d'affectation spéciale thématique consacré à la prévention des conflits et au relèvement. Dans cette catégorie de services, les fonds sont destinés principalement à financer des mesures durables et efficaces de lutte contre la violence armée qui renforcent les processus nationaux de consolidation de la paix. Par exemple, dans son rapport annuel axé sur les résultats de 2002, le bureau de pays pour la Somalie a fait savoir que des projets pilotes visant à réprimer la détention d'armes à feu par les civils et des projets de microcrédit à l'intention des combattants démobilisés avaient été élaborés, mis à l'essai et évalués, en prévision de l'adoption d'un programme en bonne et due forme. La phase expérimentale avait déjà permis de renforcer les capacités des institutions somaliennes chargées du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion. Dans le cadre d'un projet mondial financé au titre de cette catégorie de services, le PNUD participe, dans 17 pays, à l'organisation de la collecte d'armes et à leur destruction. Ces activités ont abouti à la collecte et/ou à la destruction de 73 718 armes légères et de 2 158 117 cartouches, et ont permis d'améliorer la gestion des stocks de 80 712 armes légères. Les succès remportés par le PNUD dans ce domaine confirment le bien-fondé de la stratégie consistant à placer la relation fondamentale entre la sécurité des personnes et le développement durable au centre des activités de programmation de la collecte des armes légères et de leur neutralisation, ainsi que des processus de démobilisation, de désarmement et de réinsertion.

27. Jusqu'à présent, les donateurs préféreraient financer des projets précis plutôt que d'allouer des ressources sans affectation particulière à la lutte antimines. Toutefois, à la suite de la mise en place du mécanisme des fonds d'affectation spéciale thématiques et de la catégorie de services 5 – *lutte antimines* –, certains donateurs ont récemment versé des contributions à cette fin, ce qui a permis d'accroître les capacités du PNUD en matière d'investissement stratégique, tout en assurant une distribution adéquate des ressources disponibles. Le fonds d'affectation spéciale thématique a financé 12 projets de lutte antimines et une bourse spéciale réservée au renforcement des capacités a permis de mettre en place des services d'appui technique, dont chacun des 20 programmes de lutte antimines du PNUD a bénéficié. La création, avec le concours du PNUD, du Centre croate de lutte antimines est un exemple de renforcement des capacités nationales réussi. Le Centre est chargé en particulier de coordonner l'ensemble des services de lutte antimines dont le pays a besoin pour débarrasser la Croatie de ses mines d'ici à 2010 comme l'espère la population et comme le pays y est tenu par ses obligations internationales. L'exemple croate confirme également de façon magistrale que la lutte antimines est une question de développement et que le PNUD est bien placé pour aider les gouvernements à mettre au point des stratégies nationales de lutte antimines à l'appui de leurs objectifs nationaux de développement. La création de cette catégorie de services dans le cadre du fonds d'affectation spéciale thématique consacré à la prévention des crises et au relèvement a permis au PNUD de rationaliser l'approche adoptée dans le domaine de la lutte antimines et de sensibiliser les donateurs au fait que le problème des mines terrestres s'inscrit dans la perspective du développement. En effet, les activités de développement ne sont envisageables dans les zones touchées qu'une fois le problème des mines entièrement réglé.

28. Par l'intermédiaire de la catégorie de services 6 – *prévention des catastrophes naturelles* –, le fonds d'affectation spéciale thématique appuie les interventions

effectuées au cours des différentes phases d'une catastrophe, qui complètent la réponse immédiate généralement financée au moyen des ressources ordinaires MCARB 1.1.3. Dans le cadre d'une initiative prise à l'échelle du système en vue d'accroître les capacités des organisations régionales, les ressources du fonds d'affectation spéciale thématique consacré à la prévention des crises et au relèvement ont servi à appuyer des entités telles que le Centre pour la coordination de la prévention des catastrophes naturelles en Amérique centrale, l'Organisme caraïbe d'intervention rapide en cas de catastrophe, la Communauté de développement de l'Afrique australe et le pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. L'objectif est d'intégrer la prévention des catastrophes dans les activités de développement et de relèvement après une catastrophe naturelle. Au niveau national, les ressources du fonds ont servi à aider notamment le Nicaragua et Haïti à élaborer et à approuver des stratégies nationales de prévention des catastrophes naturelles. Toutefois, les ressources disponibles pour renforcer les capacités en matière de prévention des catastrophes et de relèvement après une catastrophe demeurent insuffisantes : elles ne représentent qu'un faible pourcentage des ressources disponibles pour les opérations de secours d'urgence et la reconstruction.

29. La catégorie de services 7 – *initiatives spéciales en faveur des pays en transition* – a été lancée en 2002 avec la création du fonds d'aide à l'Autorité intérimaire de l'Afghanistan. Sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan et dans le cadre de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, le PNUD a créé ce fonds comme une extension particulière du fonds d'affectation spéciale thématique relatif à la prévention des conflits et au relèvement. Plus de 73 millions de dollars ont été versés par 24 donateurs pour couvrir les dépenses de la nouvelle Autorité intérimaire, y compris les salaires de tous les fonctionnaires, la réunion d'urgence de la Loya Jirga, les réparations urgentes des bâtiments ministériels et la constitution de commissions spéciales conformément à l'Accord de Bonn. À la suite du succès du fonds, le PNUD a officialisé son engagement à participer à des initiatives visant spécialement à aider des gouvernements transitoires. Une catégorie de services permanente a été créée dans le cadre du fonds d'affectation spéciale thématique en tant que moyen permanent permettant de lancer des initiatives spéciales à la demande de la communauté internationale.

## C. Pauvreté

30. En 2002, le fonds d'affectation spéciale thématique consacré à la lutte contre la pauvreté a fourni au PNUD des ressources supplémentaires, aisément utilisables, qui lui ont permis d'appuyer des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté (notamment l'établissement de documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté), la création d'un mécanisme de surveillance dans ce domaine, et l'établissement de rapports nationaux sur les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Bien que limitées, les ressources du fonds ont contribué aux efforts déployés pour transformer en plans directeurs les activités menées dans le cadre de projets locaux, conformément à l'orientation vers l'amont des activités du Programme. Le rapport sur le Plan de financement pluriannuel met en évidence cette évolution au cours de la période 2002-2003, qui s'est traduite par une tendance à privilégier les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté et les mécanismes de surveillance s'y rapportant. En 2002, le PNUD soutenait activement

l'initiative dans le cadre de laquelle 43 pays, contre 11 seulement en 1999, s'employaient à établir des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

31. Les quatre catégories de services du fonds d'affectation spéciale thématique consacré à la lutte contre la pauvreté sont les suivantes : *établissement de critères et de mécanismes de surveillance de la pauvreté* (y compris les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire); *processus participatifs; politiques en faveur des pauvres* (notamment établissement de documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté) et *projets pilotes et innovations*. Le fonds a concentré son financement sur deux priorités absolues : le suivi des progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et l'appui au mécanisme d'établissement des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Plus de 86 % de l'ensemble des fonds ont été affectés à l'établissement de critères et de mécanismes de surveillance de la pauvreté et aux politiques en faveur des pauvres. En outre, le Comité permanent a donné la priorité au développement des capacités de surveillance et à la formulation de politiques dans les pays les moins développés et les pays à faible revenu. Près des deux tiers des fonds sont allés aux pays à faible revenu, et plus de la moitié aux pays les moins développés.

32. La possibilité de décaissement rapide qu'offrent ces fonds a permis au PNUD d'agir promptement en vue d'aider plusieurs pays à finaliser leurs documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et à établir des rapports nationaux sur les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. De ce point de vue, le fonds d'affectation spéciale thématique a contribué aux efforts déployés par le PNUD pour intensifier la campagne en faveur des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et inciter les pays à redoubler d'efforts afin que tous puissent présenter un rapport d'ici à la fin de 2004. Pour l'heure, près de 40 rapports sont prêts et 60 autres sont en cours d'élaboration. Grâce à l'appui du fonds, des pays comme le Bhoutan, le Kazakhstan et le Lesotho ont déjà produit leurs rapports et d'autres, comme le Liban, la Mongolie et la Syrie, le feront en 2003. En outre, plusieurs projets régionaux ont été lancés – par exemple les projets intitulés « Campaigning for the MDGs in Central and Eastern Africa » et « Capacity Building and Advocacy for Meeting the MDGs in the Arab States » – en vue de promouvoir une vaste campagne de sensibilisation.

33. Dans le cadre de la catégorie de services 3 – *politiques en faveur des pauvres* –, le fonds d'affectation spéciale thématique a permis au PNUD de fournir de précieux services consultatifs sur les politiques économiques et sociales. Par exemple, il a financé une étude de cas sur la manière de rendre les politiques économiques plus favorables aux pauvres dans le cadre de l'établissement de documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté au Sri Lanka, fourni des services consultatifs au Conseil économique et social concernant les principes directeurs relatifs à l'établissement des documents de stratégie au Nicaragua, et développé les capacités pour l'établissement de ces documents au Sierra Leone.

#### **D. Technologies de l'information et des communications au service du développement**

34. Le Fonds d'affectation spéciale pour les technologies de l'information et des communications au service du développement porte sur les trois catégories de

services brièvement décrites ci-dessous, ainsi que sur la « cybergouvernance » et les subventions numériques. Lors de la première tranche d'allocations, les fonds ont été alloués aux catégories de services 1, 2 et 5, compte tenu du peu de ressources disponibles et du fait que 65 % des demandes concernaient ces catégories. La deuxième tranche a privilégié les catégories de services 3 et 4 mais, la plupart des projets n'ayant débuté que récemment, il n'est pas fait état de leurs résultats dans le présent rapport.

35. La catégorie de services 1 – *stratégies nationales relatives aux technologies de l'information et des communications au service du développement* – est d'une grande importance pour le PNUD puisqu'elle lui donne accès au domaine des principes de gouvernement, dont les stratégies relatives aux technologies de l'information et des communications sont un élément essentiel en tant qu'instrument du développement. L'apport du PNUD consiste à promouvoir ces stratégies en tant que moteurs du développement qui peuvent être utilisés pour accroître la fourniture de services de base. Grâce aux projets financés au titre de cette catégorie de services, le PNUD a pu faire ressortir plus clairement ses grandes orientations dans les stratégies nationales qui ont été élaborées dans ce domaine sur la base d'amples consultations et d'intégrer les technologies de l'information et des communications dans les plans et objectifs de développement tels que les stratégies visant à lutter contre la pauvreté et les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. En Azerbaïdjan par exemple, un programme financé par ce fonds a permis d'élaborer une stratégie nationale en la matière, qui a reçu l'aval du Président azerbaïdjanais et qui met l'accent sur la prestation de services publics aux citoyens.

36. La catégorie de services 2 – *mise en oeuvre des stratégies et renforcement des capacités (cyberinitiatives)* – établit des liens en amont et en aval entre les programmes et les politiques concernant les technologies de l'information et des communications au service du développement. En principe, les pays qui sollicitent une assistance au titre de cette catégorie de services doivent avoir arrêté une stratégie nationale comprenant des programmes et des projets aux objectifs précis. Les projets financés à ce titre ont permis d'accroître le recours aux technologies de l'information et des communications dans des domaines tels que la santé, l'enseignement et le renforcement des capacités. Un exemple en sont les InfoCentros (centres d'information) créés en El Salvador pour permettre à de nombreux citoyens d'avoir un accès aux technologies de l'information et leur apprendre à utiliser et partager les ressources informatiques relatives au développement.

37. La catégorie de services 5 – *campagnes nationales de sensibilisation et de promotion auprès des parties intéressées* – a pour objet de mieux faire comprendre aux partenaires du développement et aux décideurs l'utilité que présentent les technologies de l'information et des communications pour le développement et les liens entre le développement et diverses questions qui se posent depuis peu : gouvernance de l'Internet, propriété intellectuelle, respect de la vie privée, sécurité, etc. Le but est d'aider les pays à trouver leur propre réponse à ces questions considérées sous l'angle du développement. On peut citer à titre d'exemple la Conférence ministérielle paneuropéenne organisée en Roumanie pour préparer le Sommet mondial sur la société de l'information, qui a donné au PNUD l'occasion de prendre une part active à la rédaction de la déclaration ministérielle publiée à l'issue de la Conférence. À l'échelle mondiale, cela a permis au PNUD de jouer un

rôle clef dans d'autres conférences régionales organisées pour préparer le Sommet, notamment en Asie et en Amérique latine, et de formuler sa propre stratégie pour l'ensemble du processus relatif au Sommet.

## E. VIH/sida

38. À sa première session ordinaire, en 2002, le Conseil d'administration a approuvé cinq catégories de services concernant de nouveaux domaines prioritaires dans le cadre de la stratégie de lutte contre le VIH/sida. Il s'agit notamment d'aider les pays à atteindre les objectifs définis lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida, en juin 2001, et d'exécuter le plan d'action stratégique du système des Nations Unies sur le VIH/sida. En sa qualité d'organisme coparrainant le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le PNUD s'est efforcé de mettre en place un cadre politique et de réunir des ressources en vue d'atteindre les objectifs fixés à la session extraordinaire de l'Assemblée générale et dans la Déclaration du Millénaire, à savoir : a) arrêter la propagation du VIH/sida et en inverser la tendance; b) remédier aux conséquences préjudiciables de la maladie sur les individus, les familles, les groupes et les sociétés; et c) favoriser l'espoir, le changement et le progrès en développant au maximum le potentiel humain. Considérant la nature particulière des catégories de services financés par ce fonds, le Comité directeur a souligné qu'il fallait créer une synergie entre elles pour atteindre les objectifs du Millénaire et a donc encouragé les pays à présenter des propositions de projets concernant plus d'une catégorie de services.

39. Le Fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre le VIH/sida contribue aux efforts visant à aider les pays à élaborer des méthodologies novatrices et à les faire largement connaître, afin de renforcer leur capacité de faire face aux problèmes que pose l'épidémie. Ces projets ont joué un rôle de catalyseur dans la mesure où ils ont réuni différents secteurs et protagonistes qui n'auraient normalement pas travaillé ensemble. Certains de ces projets ont depuis fait école et ont même été étendus. C'est le cas, en particulier, des projets en faveur du renforcement des capacités de direction, qui concernent toutes les catégories de services. Ces projets ont contribué à faire mieux connaître et mieux comprendre les causes et vecteurs du VIH/sida, à renforcer les capacités institutionnelles et à favoriser une plus grande collaboration des dirigeants à tous les niveaux et entre secteurs dans la recherche d'une action stratégique coordonnée pour faire face au fléau, et à renforcer les capacités afin que les dirigeants fassent preuve d'une plus grande efficacité et d'une plus grande détermination. En Ukraine, par exemple, le projet financé par le Fonds d'affectation spéciale a réuni des dirigeants, dont le Vice-Premier Ministre, des membres de la Commission nationale sur le sida, des jeunes, des représentants des médias, des organisations non gouvernementales et des personnes séropositives et atteintes du sida pour trouver des solutions novatrices susceptibles d'avoir des effets réels et durables dans le pays. Cette initiative ayant été couronnée de succès, l'expérience sera renouvelée en 2003.

40. Au titre de la catégorie de services 1 – *activités de sensibilisation et concertation en matière de politique* –, le PNUD a fait porter son action sur les dirigeants à différents niveaux pour promouvoir une mobilisation axée sur l'action, la formation d'associations et l'instauration d'un dialogue national pour lutter efficacement contre le VIH/sida. Les projets financés par ce fonds renforcent la

volonté et la détermination politiques à différents niveaux et dans différents secteurs, contribuent à l'élaboration de programmes de développement nationaux, de programmes sectoriels et de budgets tenant dûment compte du problème du VIH/sida, à une mobilisation plus importante des communautés, des groupes de femmes, des séropositifs et des sidéens, ainsi que d'autres entités de la société civile, et au bon fonctionnement de mécanismes de coordination largement participatifs. Au Bhoutan, par exemple, le Fonds a financé un projet de décentralisation, qui a abouti à la création, dans 20 districts, d'équipes multisectorielles spécialement chargées de s'occuper du VIH/sida.

41. Au titre de la catégorie de services 2 – *renforcement des capacités* –, le PNUD aide les pays à renforcer les capacités des pouvoirs publics et des organisations de la société civile pour leur permettre de faire face au problème du VIH/sida et de mieux planifier et coordonner l'action nationale, en mettant l'accent sur la décentralisation et la mobilisation efficace des districts afin de travailler en étroite collaboration avec les populations locales. Les projets financés par le Fonds contribuent au développement des capacités des dirigeants et des principaux intéressés : autorités nationales et autorités locales, société civile, médias, jeunesse, organisations religieuses et personnes séropositives et atteintes du sida. Ces initiatives contribuent à leur tour à la création de partenariats novateurs, au dialogue et à la mobilisation de ressources permettant de s'attaquer aux tabous et à la négation de la réalité et d'aborder la question des comportements sexuels, à l'élaboration de plans stratégiques efficaces faisant intervenir diverses parties intéressées, et au renforcement des capacités nationales permettant d'avoir accès à d'autres sources de financement, telles que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. En Éthiopie, par exemple, un projet, mené auprès de 250 dirigeants de tous niveaux, a contribué à changer, aux niveaux individuel et collectif, les mentalités, les échelles de valeur, les préjugés et les comportements en ce qui concerne le caractère honteux attaché à la maladie, la négation de la réalité, les tabous et l'assujettissement des femmes.

42. En ce qui concerne la catégorie de services 3 – *intégration* –, les projets financés par le Fonds ont joué un rôle de catalyseur en contribuant à intégrer la pandémie dans les plans nationaux de développement et les stratégies de lutte contre la pauvreté. En Chine, par exemple, un projet contribue à renforcer la capacité de planification socioéconomique du Bureau chargé de lutter contre la pauvreté sous l'autorité du Conseil d'État et d'institutions qui en relèvent, afin d'intégrer la pandémie de VIH/sida dans la planification de la lutte contre la pauvreté. À partir des conclusions d'une analyse faite par le Bureau, des recommandations ont été adressées à la direction du Bureau en vue d'intégrer le VIH/sida dans les programmes de lutte contre la pauvreté, reconnaissant l'importance d'une collaboration multisectorielle dans la lutte contre la maladie. Le projet a également permis l'élargissement et l'intégration de la question du VIH/sida et une plus grande participation des personnes atteintes à la planification et à la mobilisation de ressources supplémentaires. Le Bureau a versé 10 millions de yuan renminbi (environ 1,2 million de dollars des États-Unis) pour financer ces activités dans les cantons défavorisés.

43. La catégorie de services 4 – *droits de l'homme* – donne au PNUD la possibilité d'oeuvrer pour que la lutte contre le VIH/sida soit placée sous le signe du respect des droits de l'homme, du point de vue normatif et éthique. À cette fin, il encourage l'adoption de législations protégeant les droits des personnes atteintes du VIH/sida

et de stratégies visant à combattre la honte et la discrimination attachées à la maladie ainsi que les inégalités entre hommes et femmes. Les projets financés par le Fonds ont donc visé à renforcer la prise de conscience et la volonté politique en favorisant les réformes législatives, le développement des capacités orientées vers la défense des droits des femmes et la création de conditions favorables à une plus grande participation des personnes atteintes du VIH/sida.

44. La catégorie de services 5 – *information et technologie des multimédias* – est axée sur l'information à grande échelle et les campagnes de sensibilisation s'adressant aux groupes vulnérables aussi bien qu'à l'ensemble de la population. Les projets financés par le Fonds aident les médias locaux (par l'intermédiaire de la catégorie de services 2) à renforcer leur capacité de traiter les questions liées à toutes les autres catégories de services et donc à en améliorer les résultats.

## F. Énergie

45. Le Fonds d'affectation spéciale pour l'énergie au service du développement durable finance les quatre catégories de services décrites brièvement ci-dessous. Dans l'année qui a suivi la création du Fonds, la demande d'aide a été considérable – plus de 120 propositions ont été soumises par 92 bureaux de pays – mais les ressources disponibles n'ont permis de financer que 30 projets. Le lien entre les résultats obtenus grâce aux interventions relatives à l'énergie classées par catégorie de services et une série d'objectifs fixés par le PNUD ressort clairement dans les rapports annuels axés sur les résultats. Comme le montrent ces rapports, l'impact stratégique du Fonds sur les activités liées à l'énergie menées par l'organisation dans son ensemble est, à ce jour, de 300 %.

46. En premier lieu, le Fonds aide les pays à repenser les activités menées dans ce domaine de façon à ce qu'elles s'attaquent plus directement aux problèmes indissociables que sont l'énergie et la pauvreté, en subordonnant fermement les initiatives des pays aux objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire et s'en tenant à la position défendue par le PNUD, qui préconise la concertation en amont sur les mesures à prendre. La forte demande des pays désireux de recevoir une aide afin de lier leur politique énergétique et leur stratégie de développement, notamment en utilisant les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), montre que le PNUD occupe une position de force dans ce domaine.

47. En deuxième lieu, le Fonds permet au PNUD de renforcer ses activités en matière d'énergie dans les pays les moins avancés, en particulier en Afrique. En effet, la forte demande qu'a suscitée le Fonds témoigne de l'importance du rôle que l'énergie a à jouer dans la solution des problèmes de développement en Afrique où jusqu'ici le PNUD est peu intervenu dans ce domaine. En particulier, l'intérêt manifesté en Afrique pour le rapprochement des questions liées à l'énergie et des stratégies de lutte contre la pauvreté est un important progrès vers la prise en compte de multiples aspects du développement dans l'organisation de la fourniture des services énergétiques.

48. En troisième lieu, ce fonds s'est révélé précieux pour créer des partenariats. Il a permis de multiplier les opérations menées au niveau des pays dans le cadre des partenariats énergétiques prioritaires lancés par le PNUD lors du Sommet mondial pour le développement social, à savoir le Global Village Energy Partnership et le Liquefied Petroleum Gas Challenge, qui visent à promouvoir l'utilisation du gaz de



pétrole liquéfié. Il est probable que ce domaine d'activités se développera rapidement au cours de l'année à venir, car les donateurs sont de plus en plus nombreux à s'engager dans ces partenariats.

49. La première phase opérationnelle du Fonds a clairement démontré l'existence d'une forte demande de la part des pays qui souhaitent bénéficier de l'aide du PNUD en ce qui concerne les politiques à adopter en matière d'énergie, et mis en lumière les possibilités de lier l'énergie à d'autres objectifs de développement, en particulier la pauvreté, au-delà des questions liées à l'environnement. On trouvera ci-après une brève description des initiatives financées par le Fonds, telles qu'en rend compte le Rapport annuel axé sur les résultats.

50. La catégorie de services 1 – *renforcement des plans directeurs nationaux* – a principalement pour objet de faire prendre en compte la question des sources d'énergie durables dans les réformes macroéconomiques, la réforme du secteur énergétique et la planification du développement durable. Au Népal, la politique nationale relative à l'énergie en milieu rural est progressivement intégrée (avec l'aide du Fonds d'affectation spéciale) dans les stratégies de lutte contre la pauvreté. Au Burundi, le Fonds contribue à l'élaboration d'un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté en insistant sur les initiatives susceptibles d'offrir aux plus démunis un meilleur accès à des moyens de production dans le but d'atteindre l'objectif fixé par la Déclaration du Millénaire en matière de lutte contre la pauvreté.

51. La catégorie de services 2 – *promotion des services dans le domaine de l'énergie en milieu rural* – a pour but d'étendre l'accès à ces services afin de répondre aux besoins des habitants en matière de production, en particulier des femmes, qui sont les premières touchées par le manque d'accès aux services énergétiques. En République populaire démocratique de Corée, le Fonds contribue à l'élaboration d'une stratégie d'investissement dans l'énergie en milieu rural en tant qu'élément de la stratégie nationale de développement rural considérée comme prioritaire dans le Cadre de résultats stratégiques et les rapports annuels axés sur les résultats. En Slovaquie et en Hongrie, dans le cadre d'une initiative stratégique destinée à développer les capacités des minorités locales, le projet financé par le Fonds aide les pouvoirs publics à promouvoir des utilisations productives de l'énergie aux fins d'activités génératrices de revenus. Au Ghana, le Fonds contribue à encourager le recours à des combustibles propres, tels que le gaz de pétrole liquéfié, par des entreprises gérées par des femmes.

52. La catégorie de services 3 – *promotion des technologies peu polluantes* – encourage l'adoption et l'adaptation de technologies peu polluantes. Le Fonds appuie et complète les programmes énergétiques nationaux exécutés par le PNUD par l'intermédiaire du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en finançant des activités qui sont essentielles pour répondre aux besoins locaux en matière de développement durable, mais ne remplissent pas les conditions requises pour bénéficier de l'appui du FEM. Au Niger, le projet financé par le Fonds aide à mettre en place un mécanisme qui permettra de faire concorder la planification nationale et les grandes orientations en matière d'énergies renouvelables, conformément au Cadre de résultats stratégiques et aux rapports annuels axés sur les résultats. Ces activités sont plutôt axées sur les technologies respectueuses de l'environnement, mais elles sont étroitement liées à l'amélioration des services relatifs à l'énergie en

zone rurale, au développement des politiques nationales et à la facilitation du financement.

53. La catégorie de services 4 – *amélioration de l'accès au financement des investissements* – a pour objet d'aider les pays en développement à être plus à même d'attirer des investissements pour financer des solutions privilégiant l'énergie durable. Le PNUD apporte son appui aux initiatives visant à élaborer de nouveaux mécanismes de financement dans le secteur des énergies renouvelables, à apprendre à les connaître et à y participer, comme, par exemple, le Mécanisme pour un développement propre (MDP). En Inde, le projet financé par le Fonds s'appuie sur les résultats d'un projet de biométhanisation exécuté actuellement par le PNUD-FEM, qui s'attache à déterminer les sources potentielles de financement pour les solutions faisant appel aux énergies renouvelables, objectif fixé dans le Cadre de résultats stratégiques et le Rapport annuel axé sur les résultats. Au Maroc, le projet financé par le Fonds appuie la création de cadres réglementaires et institutionnels de nature à promouvoir l'équité dans la répartition des activités relevant du Mécanisme pour un développement propre. Le Fonds contribue à ce que ces activités favorisent le développement durable au niveau national, en particulier au profit des plus démunis, si bien que les pays de programme sont nombreux à demander que des mesures continuent d'être prises dans ce domaine.

## **G. Environnement**

54. Le Fonds d'affectation spéciale pour l'environnement n'était pas opérationnel en 2002, faute de fonds. Or, 2002 a été l'année du Sommet mondial pour le développement durable, organisé en Afrique du Sud, qui a souligné l'importance des questions liées à l'environnement et au développement durable.

55. Dans le domaine de l'environnement, le rôle du PNUD est de s'occuper des questions qui touchent à la fois à la lutte contre la pauvreté, à la prise de décisions et aux ressources naturelles, en particulier la manière dont ces ressources influent sur la capacité des individus et des groupes à vaincre la pauvreté. L'action du PNUD se situe aux niveaux mondial, régional et national, et le Rapport annuel axé sur les résultats de 2002 rend compte des informations fournies par 142 pays concernant l'appui au programme environnemental. Au sein du PNUD, cette aide est financée essentiellement par le Fonds pour l'environnement mondial et le Protocole de Montréal, qui sont des fonds spécialement créés pour financer l'application de certaines conventions internationales ayant trait à l'environnement. Ils ont essentiellement pour objet la sauvegarde de l'environnement mondial. Il existe donc une lacune au niveau des problèmes d'environnement qui se posent à l'échelon local, en particulier ceux qui sont directement liés aux mesures visant à lutter contre la pauvreté et aux politiques adoptées sur le plan local pour gérer les ressources naturelles de manière durable.

56. Les actions menées dans le domaine de l'énergie et de l'environnement portent sur trois autres questions environnementales : la gestion efficace de l'eau, la gestion efficace à long terme des sols et la conservation des sols, et l'utilisation durable de la biodiversité. Le PNUD envisage soit de fusionner le Fonds d'affectation spéciale relatif à l'énergie et le Fonds d'affectation spéciale relatif à l'environnement pour s'aligner sur le domaine d'intervention concernant l'énergie et le développement, soit de repenser l'objet du Fonds d'affectation spéciale pour l'environnement de

manière à ce qu'il s'applique plus clairement aux questions susmentionnées et mette davantage l'accent sur les objectifs en matière de lutte contre la pauvreté et d'action gouvernementale associés à chacune d'elles. Il serait ainsi plus facile de mobiliser des ressources pour financer, au niveau des pays, des activités en faveur de l'environnement et du développement qui ne peuvent bénéficier de l'aide financière du Fonds pour l'environnement mondial et qui sont pourtant essentielles. Il s'agit notamment de certains des partenariats mis en place par le PNUD lors du Sommet mondial pour le développement social dans les domaines de l'eau, des sols et de la biodiversité.

## H. Égalité des sexes

57. En réponse à une demande croissante de la part des bureaux de pays pour que soient financés des projets visant à continuer à encourager l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes, un fonds d'affectation spéciale relatif à l'égalité des sexes a été créé en novembre 2001, mais il n'est toujours pas opérationnel, faute de ressources. Les catégories de services de ce fonds – *prise en compte de l'égalité des sexes dans les politiques, dans les législations, dans les institutions et dans les indicateurs et les méthodologies* – ont été conçues comme des interventions stratégiques fondées sur les données d'expérience et les résultats obtenus en matière de lutte contre le sexisme et ont été partagées entre le réseau spécialisé et les bureaux de pays.

58. La principale source de financement du PNUD pour les activités en matière d'égalité des sexes est le Fonds pour la femme et le développement, qui a versé environ 6 millions de dollars des États-Unis pour les programmes nationaux que les bureaux de pays n'avaient pas les moyens de financer. Vu qu'il s'est avéré difficile de mobiliser des ressources pour le Fonds d'affectation spéciale relatif à l'égalité des sexes, le PNUD étudie d'autres formules, qui permettraient de s'attaquer au problème en utilisant les différents fonds d'affectation spéciale thématiques.

## IV. Administration et finances

### Contrôle des fonds d'affectation spéciale thématiques

59. Des comités permanents chargés de définir les principes directeurs régissant l'utilisation des fonds d'affectation spéciale thématiques ont été créés pour tous les domaines d'intervention, hormis la prévention des crises et le relèvement. Ils supervisent les opérations des fonds et se réunissent périodiquement pour examiner les allocations et faire le point de l'exécution des projets. Ils sont constitués selon la formule de l'équipe de programme et se composent de représentants des groupes d'appui – Bureau des politiques de développement, Bureau des ressources et des partenariats stratégiques, Bureau de la gestion, Groupe d'appui opérationnel et Bureau de l'évaluation – et des groupes chargés de l'éducation – bureaux de pays et bureaux régionaux. Ils sont présidés par des sous-secrétaires généraux « attitrés » et la haute direction y est largement représentée de sorte que toutes les décisions de principe liées aux fonds d'affectation spéciale thématiques sont le fruit d'amples consultations auxquelles participent toutes les parties prenantes. Le Bureau des politiques de développement fait office de secrétariat pour chaque comité permanent. Les modalités de gestion sont régies par le texte y relatif figurant dans le

chapitre intitulé « Aspects opérationnels » du document constitutif de chaque fonds d'affectation spéciale thématique. Les allocations de ressources sont définitivement approuvées par les équipes de programme, composées de membres du Bureau des politiques de développement et des bureaux régionaux respectifs, agissant au nom du comité permanent dont elles relèvent.

60. En matière de contrôle des fonds d'affectation spéciale thématiques, chaque comité permanent a pour fonctions :

a) D'approuver le document constitutif de chaque fonds et les catégories de services relevant dudit fonds, tels que définis dans la documentation préparée sous la direction du Bureau des politiques de développement;

b) D'approuver les critères généraux régissant les conditions d'octroi de subventions par les fonds et le montant de ces subventions;

c) De donner son approbation définitive aux allocations de ressources accordées au titre de l'enveloppe globale des fonds d'affectation spéciale thématiques;

d) De s'assurer de l'efficacité des fonds d'affectation spéciale thématiques en vérifiant la manière dont les ressources ont été utilisées et les résultats qui ont été obtenus, en veillant à ce qu'il soit fait état sans retard de toutes les informations utiles dans les rapports annuels axés sur les résultats;

e) D'autoriser la suppression des allocations aux bureaux dont les résultats sont insuffisants (ou nuls).

61. L'administration et le contrôle du Fonds d'affectation spéciale pour la prévention des crises et le relèvement diffèrent de ceux des autres fonds pour permettre que les décisions soient prises rapidement en cas de crise. Tous les programmes et projets financés par ce fonds sont évalués et approuvés directement par le Bureau de la prévention des crises et du relèvement selon une procédure accélérée. À partir d'un nombre choisi de pays nécessitant un programme d'assistance, la sélection se fait en coordination étroite avec les bureaux régionaux, en tenant compte des activités du Cadre interinstitutionnel et interdépartemental de coordination, qui s'attache à la prévention précoce des conflits.

### **Contributions**

62. *Prière de vous reporter au tableau I.* Toutes les contributions qui ne sont pas affectées à un fonds particulier entrent dans l'enveloppe globale des fonds d'affectation spéciale thématiques. Le Bureau des politiques de développement a alloué 80 % des fonds de cette enveloppe aux bureaux de pays et aux initiatives régionales et les 20 % restants au renforcement général des programmes et des domaines d'intervention. Les contributions affectées à une catégorie de services particulière sont directement attribuées à cette catégorie de services. Les contributions des donateurs allouées à l'enveloppe globale et aux catégories de services sont négociées par le Bureau des ressources et des partenariats stratégiques, le Bureau des politiques de développement ou le Bureau de la prévention des crises et du relèvement et sont allouées à des programmes exécutés au niveau national, régional, interrégional ou mondial suivant des critères approuvés par le comité permanent ou le comité décideur pertinent. Les fonds affectés à des projets de pays ou à des projets régionaux particuliers sont inscrits au crédit du pays ou de la région

et alloués directement au projet. Les contributions des donateurs affectées à un pays particulier ou à une région particulière peuvent être négociées directement avec le représentant résident ou le bureau régional, selon les cas.

63. Un certain nombre de donateurs ont versé des contributions aux fonds d'affectation spéciale thématiques pendant la période 2001-2003. À ce jour, la majorité des contributions, hormis quelques-unes de celles qui étaient destinées au Fonds d'affectation spéciale pour la prévention des crises et le relèvement, ont été affectées à l'ensemble des fonds thématiques ou à des catégories de services spécifiques.

### **Allocations**

64. *Prière de vous reporter au tableau II.* La raison d'être des fonds d'affectation spéciale thématiques est de faciliter l'accès des bureaux de pays et des bureaux régionaux à des systèmes de financement souples qui permettent au PNUD de fournir rapidement son assistance. Les demandes d'aide financée par ces fonds doivent répondre aux critères suivants :

a) Elles doivent avoir un lien avec les objectifs stratégiques définis dans les catégories de services et les cadres de résultats stratégiques;

b) Elles ont par nature un effet de catalyseur et doivent engendrer d'autres activités, d'une portée éventuellement plus grande, concernant le groupe cible et, partant, contribuer à la réalisation des objectifs fixés;

c) Elles comportent un élément novateur ou expérimental et offrent au PNUD une occasion d'explorer de nouvelles façons de travailler tout en tirant parti de son expérience;

d) Les allocations sont versées à titre de financement initial pour une mise en oeuvre immédiate. (Pour les fonds d'affectation spéciale thématiques gérés par le Bureau des politiques de développement, sont inclus des projets d'une durée d'un an bénéficiant d'une allocation comprise entre 25 000 et 350 000 dollars des États-Unis. Le Bureau de la prévention des crises et du relèvement accorde aussi des allocations plus importantes.);

e) Les allocations suivantes sont subordonnées au taux d'exécution, aux résultats obtenus et au respect de l'obligation de rendre compte;

f) Enfin, pour garantir la cohérence des grandes orientations, le Bureau des politiques de développement et le Bureau de la prévention des crises et du relèvement participent à l'évaluation du projet au niveau local, qui est généralement faite par les conseillers du centre de contact sous-régional.

65. Chaque fonds d'affectation spéciale thématique a en outre élaboré ses propres critères en fonction des problèmes propres au domaine d'intervention relevant de sa compétence. Par exemple, le Fonds pour la gouvernance démocratique et le Fonds relatif à la lutte contre le VIH/sida ont mis l'accent sur la répartition régionale et, plus particulièrement, sur les pays les moins avancés. D'autres, comme le Fonds pour les technologies de l'information et des communications au service du développement, se sont attachés en priorité à la qualité de chaque proposition relative à un pays ou une région ou à la définition des besoins, sans limitations ni quotas en fonction des régions ou des revenus. Lorsque les ressources étaient limitées, priorité a été donnée aux projets concernant l'une des deux catégories de

services les plus stratégiques. Collectivement, plus de 56 % des ressources totales des fonds d'affectation spéciale thématiques ont été allouées à des pays parmi les moins avancés et à l'Afrique.

66. Le Fonds pour la gouvernance démocratique a financé des projets sur la base d'un cycle correspondant à l'année civile; c'est le seul fonds d'affectation spéciale thématique à avoir mené à terme deux tranches d'allocations. Le Fonds pour la prévention des crises et le relèvement accorde des allocations tout au long de l'année conformément à sa stratégie axée sur le pays et en répondant aux besoins à mesure qu'ils se présentent. Pour la plupart des autres fonds, le premier cycle s'achèvera au cours du troisième ou quatrième trimestre de 2003.

Tableau I  
Contributions 2001-2002

Fonds d'affectation spéciale thématique	Total des contributions <sup>1</sup> 2001-2002 (dollars É.-U.)	Contributions thématiques											Contributions à des fins spécifiées <sup>4</sup>	
		Pays-Bas	Danemark	Suisse	Royaume-Uni	Japon	Allemagne	Norvège	Finlande	Italie	Irlande	Monaco		
Gouvernance démocratique	23 279 944	6 675 767	–	–	–	–	995 889	15 301 722	306 566	–	–	–	–	–
Énergie	5 048 855 <sup>2</sup>	–	–	–	–	–	–	5 038 885	–	–	–	10 000	–	–
VIH/sida	6 652 768	6 652 768	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
TIC	5 303 858	–	–	–	–	4 964 909	–	–	–	–	–	338 950	–	–
Pauvreté	10 591 880	6 633 665	–	–	–	–	3 958 215	–	–	–	–	–	–	–
Prévention des crises et relèvement	165 346 775 <sup>3</sup>	4 565 754	394 515	357 143	17 355 190	–	2 926 252	3 889 924	–	1 613 899	–	–	–	134 244 098
<b>Total</b>	<b>216 224 109</b>	<b>24 527 954</b>	<b>394 515</b>	<b>357 143</b>	<b>17 355 190</b>	<b>4 964 909</b>	<b>7 880 356</b>	<b>24 230 531</b>	<b>306 566</b>	<b>1 613 899</b>	<b>338 950</b>	<b>10 000</b>	<b>–</b>	<b>134 244 098</b>

<sup>1</sup> Les chiffres sont calculés avec les intérêts courus pour 2001-2002.

<sup>2</sup> Ce chiffre inclut la contribution de 2 773 572 dollars des États-Unis reçue à la fin de 2002 pour être allouée en 2003.

<sup>3</sup> Le total des contributions reçues comprend 73,4 millions de dollars affectés au Fonds pour l'Autorité intérimaire de l'Afghanistan.

<sup>4</sup> Total des contributions affectées à des projets ou à des pays précis.

Tableau II  
Allocations 2001-2002

<i>Fonds d'affectation spéciale thématique</i>	<b>Total des allocations<sup>4</sup> (dollars É.-U.)</b>	<i>Allocations aux projets relatifs à un pays ou une région</i>					<i>Allocations destinées à renforcer les domaines d'intervention et les programmes généraux</i>	
		<i>Afrique</i>	<i>États arabes</i>	<i>Asie et Pacifique</i>	<i>Europe et communauté d'États indépendants</i>	<i>Amérique latine et Caraïbes</i>		<i>PMA et Afrique</i>
Gouvernance démocratique	<b>20 057 000</b>	6 184 000	1 620 000	2 181 000	2 832 000	2 500 000	4 740 000 <sup>5</sup>	8 380 000
Énergie	<b>2 099 700</b>	640 000	200 000	500 000	623 000	136 700	–	1 347 000
VIH/sida	<b>6 262 055</b>	1 630 000	400 000	960 000	680 000	760 000	1 832 055	2 390 000
TIC	<b>972 500<sup>6</sup></b>	375 000	140 000	197 500	130 000	130 000	–	435 000
Pauvreté	<b>10 599 133</b>	4 156 657	806 212	2 073 442	1 245 500	1 238 640	1 078 682	5 425 577
Prévention des crises et relèvement	<b>152 329 807</b>	34 298 372	7 848 876	80 075 670	3 986 769	14 359 568	11 760 552	89 430 035
<b>Total</b>	<b>192 320 195</b>	<b>47 284 029</b>	<b>11 015 088</b>	<b>85 987 612</b>	<b>9 497 269</b>	<b>19 124 908</b>	<b>19 441 289</b>	<b>107 407 612</b>

<sup>4</sup> Ces chiffres sont nets de la redevance de 5 % pour les services généraux de gestion.

<sup>5</sup> Le pourcentage de l'enveloppe globale consacré au renforcement des domaines d'intervention et aux programmes mondiaux a été calculé pour couvrir le dernier semestre de 2002 et l'année 2003.

<sup>6</sup> Ne comprend que les allocations de la première tranche et exclut les 2,8 millions de dollars des États-Unis gérés en vertu d'un accord spécial avec le donateur.



## V. Conclusions et enseignements

67. Si certains fonds d'affectation spéciale thématiques ont connu des difficultés opérationnelles au cours de la phase de démarrage, on peut néanmoins dégager un certain nombre d'éléments positifs communs. Les documents établis pour chaque fonds ont permis de donner une orientation thématique aux travaux du PNUD dans son ensemble dans le cadre de la nouvelle répartition des tâches par domaines d'intervention et le déboursement rapide de fonds à effet incitatif puisé dans l'enveloppe globale des fonds d'affectation spéciale thématiques a débloqué des ressources supplémentaires, quoique limitées, qui ont permis de lancer des actions stratégiques au niveau des pays.

68. La formule de l'équipe de programme qui gère les allocations des fonds d'affectation spéciale thématiques a permis un meilleur partage des connaissances entre le Bureau des politiques de développement, le Bureau de la prévention des crises et du relèvement et les experts des programmes affectés aux bureaux régionaux, et favorisé les activités conjointes d'appui aux programmes. Ce mécanisme a par ailleurs joué un rôle déterminant dans l'établissement de relations entre les spécialistes des politiques des deux bureaux ainsi qu'entre les bureaux de pays et les spécialistes des politiques associés au système des centres de contact sous-régionaux. Dans de nombreux cas, ce mécanisme a ouvert la voie à une collaboration plus poussée en matière d'élaboration de programmes financés par les montants ciblés pour l'allocation des ressources de base (MCARB). En tant que mécanisme visant à appuyer la direction par décentralisation fonctionnelle, l'alignement des programmes thématiques et le développement des domaines d'intervention, ces fonds se sont avérés d'une efficacité remarquable. Des ressources supplémentaires ont été facilement mobilisées conformément à la nouvelle orientation axée sur les domaines d'intervention, et les résultats obtenus commencent à apparaître dans les rapports annuels axés sur les résultats.

69. L'essentiel, maintenant, est de résister à la tendance de l'organisation à revenir à un système d'affectation des ressources obéissant à un schéma préétabli, alors que ce nouveau système de financement se veut de nature stratégique, saisissant les occasions lorsqu'elles se présentent en fonction de critères de développement précis. Le premier obstacle ayant été surmonté, à savoir trouver un juste équilibre entre un processus d'examen simplifié et accéléré et le maintien de la qualité des programmes afin d'obtenir des résultats stratégiques, des discussions internes sont en cours pour affiner la procédure d'examen.

70. Les rapports financiers relatifs aux fonds d'affectation spéciale thématiques ont également été une source de difficultés pour le PNUD, notamment parce que le système utilisé par l'organisation n'est pas équipé pour fournir un état des dépenses en temps réel. Actuellement, il s'écoule six mois entre le moment où les données sont enregistrées au niveau des pays et celui où elles sont traitées et vérifiées par le Siège. Il en sera ainsi jusqu'à l'entrée en vigueur, début 2004, du système intégré de planification des ressources (PeopleSoft). Dans l'intervalle, le système simplifié d'établissement des rapports, en vigueur actuellement, permet au PNUD de continuer à fournir des données actualisées sur des résultats concrets.

71. Enfin, le désir des donateurs de voir leurs contributions affectées à un pays particulier peut être satisfait dans le cadre du mécanisme tel qu'il est conçu, mais au détriment des autres pays de programme ou des domaines d'intervention. Le PNUD

peut allouer des ressources sans affectation particulière pour tenir compte de la demande, et élargir son expérience et son programme stratégique, et un plus grand nombre de pays peuvent se porter candidats pour recevoir ces fonds. Les bureaux de pays doivent encore explorer le potentiel que représente l'utilisation de ces fonds en tant qu'outil permettant de mobiliser des ressources au niveau des pays. La tendance qui consiste à acheminer les ressources qui ne sont disponibles qu'en tant que contributions à la participation aux coûts au niveau des pays à travers le mécanisme des fonds d'affectation spéciale thématiques va cependant continuer à se confirmer. Le PNUD est en train d'améliorer sa capacité d'unifier la programmation, l'établissement des rapports et l'exploitation des données d'expérience à l'aide de la formule des domaines d'intervention.

## **VI. Perspectives d'avenir**

72. En 2003, le plan de financement pluriannuel et le cadre de résultats stratégiques, sur lesquels est fondé le rapport annuel axé sur les résultats, seront repensés afin de mieux concorder avec les demandes qui émanent actuellement des pays de programme. En même temps, il sera tenu compte de l'architecture des domaines d'intervention sur laquelle reposent les fonds d'affectation spéciale thématiques et de la formule des catégories de services qui en est la base dans la nouvelle conception de ces outils de planification et de remontée de l'information, avec pour résultat une plus grande harmonisation des mécanismes de financement, de programmation et d'établissement des rapports.

73. Pour assurer le bon fonctionnement du mécanisme des fonds d'affectation spéciale thématiques, les multiples composantes du PNUD ont dû multiplier les efforts de communication, ce qui a entraîné des coûts de transaction proportionnellement très élevés pour les Fonds disposant de maigres ressources. Si l'on veut garantir la viabilité du mécanisme et atteindre les objectifs de développement pour lesquels il a été créé, tout en diminuant ces coûts de transaction, il sera nécessaire d'accroître le volume des ressources disponibles et d'allouer les ressources de manière plus prévisible. Le PNUD, pour sa part, s'efforcera de mobiliser des ressources supplémentaires, tant au niveau mondial que local, en s'appuyant sur les partenariats existants et en recherchant de nouveaux partenariats stratégiques, qui fourniront de nouvelles sources de financement.

74. Au vu des résultats prometteurs obtenus jusqu'à présent et de l'utilité du mécanisme en tant que catalyseur de l'orientation thématique des efforts de développement dans le cadre de la nouvelle répartition des tâches par domaines d'intervention, le PNUD continuera à promouvoir et à appuyer le mécanisme des fonds d'affectation spéciale thématiques.